

Compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2016

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, Catherine TOUZET, Martine VIALLET, MM. Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Christian BUFFET, Daniel OPRANDI, Pierre FAURE.

Absents : M. Jean-Louis DURSAPT (pouvoir donné à Catherine TOUZET), Mme Marie-Sylvie ADREANI.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21h05.

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ École et garderie : règlements de la cantine et de la garderie, choix du prestataire pour la livraison des repas, tarifs de la cantine et de la garderie

Madame le Maire donne lecture des projets de règlement élaborés par la commission éducation dont chaque membre a reçu préalablement copie. Louis BESSON propose quelques petites modifications. Le conseil municipal approuve alors à l'unanimité ces deux règlements ainsi modifiés.

À la demande de madame le Maire, Michèle PEYRON indique que Sodexo nous a envoyé une lettre recommandée en vue de mettre fin à la livraison des repas à nos deux cantines du Bessat et de Tarentaise. Planfoy n'ayant pas souhaité s'associer à nous, il n'a pas été possible alors de faire changer Sodexo d'avis. En liaison étroite avec le Bessat, nous avons donc contacté une demi-douzaine de fournisseurs potentiels dont trois nous ont fait des propositions. Sodexo est alors revenu vers nous avec une proposition au tarif actuel augmenté d'une somme importante (2 400 € hors taxes à partager entre les deux communes) pour tenir compte, nous a-t-il été dit, des frais de livraison. Puis, suite au choix fait le 6 juin dernier par la ville de Saint-Étienne de retenir à nouveau la société ELIOR pour ses propres cantines dont celle de l'école de Rochetaillée, nous avons approché cette société qui nous a aussitôt fait des propositions qui se sont avérées très intéressantes. La commission éducation a à ce moment proposé de retenir ELIOR en liaison froide. Là-dessus, il y a moins d'une semaine, Sodexo est encore revenu vers nous avec, cette fois, une nouvelle proposition au même tarif qu'en 2015-2016 mais cette fois sans coût supplémentaire pour la livraison des repas et avec en plus mise à disposition d'un conteneur isotherme chauffant.

Louis BESSON présente alors le document qu'il a élaboré consistant en un tableau comparant les avantages et inconvénients des propositions les plus intéressantes : celles d'ELIOR en liaison chaude (3,40 € HT) ou en liaison froide (2,99 € HT) et la dernière proposition de Sodexo (3,55 € HT).

Sous toutes réserves, il indique que les élus du Bessat ont une préférence pour la liaison chaude, cela dans la mesure où, si elle est retenue, la liaison froide leur occasionnera des problèmes d'organisation de personnel. De plus, bien que la proposition soit moins intéressante financièrement, ils choisiraient dans ce cas plutôt Sodexo qu'ELIOR, étant satisfaits des prestations de la première et ne connaissant pas concrètement celles de la seconde.

ELIOR ne proposant pas la mise à disposition d'un conteneur isotherme chauffant pour la liaison chaude et obligeant de ce fait notre commune à en faire l'acquisition, Louis BESSON considère que, pour Tarentaise, le choix se limite de fait entre ELIOR en liaison froide et Sodexo et liaison chaude.

L'intérêt de la liaison froide est que les aliments, refroidis très rapidement dans des appareils spécifiques aussitôt après cuisson, sont réchauffés à la dernière minute et ne traînent donc pas au chaud, ce qui est un avantage en matière de qualité gustative. L'inconvénient est qu'il est nécessaire d'acquérir un four de remise en température, mais cet achat ainsi que le coût de l'énergie utilisée pour le réchauffage seront assez vite compensés par la différence de prix avec Sodexo en liaison chaude (0,56 € HT par repas acheté). Bien sûr, le Bessat préférerait la liaison chaude mais, sur le plan financier, il paraît clair que c'est la proposition d'ELIOR en liaison froide qui est la plus intéressante pour Tarentaise, et aussi pour le Bessat, mais dans une moindre mesure en raison du nombre plus faible de repas servis.

Madame le Maire demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition d'ELIOR en liaison froide. Le conseil municipal fait alors le choix correspondant à l'unanimité moins une abstention.

En ce qui concerne les tarifs de la cantine, Michèle PEYRON fait part des propositions de la commission éducation : 3,70 € par repas dans le cadre d'un abonnement, 4,60 € dans les autres cas (repas pris en dehors d'un abonnement ou à un jour qui n'a pas été retenu dans le cadre de l'abonnement). Ces montants ont été choisis par la commission avec l'idée d'un rapprochement avec les tarifs du Bessat qui actuellement sont, dans le cadre d'un abonnement, de 3,60 € ou 3,80 € suivant les situations et de 4,60 € pour les repas occasionnels.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer : les tarifs proposés par la commission sont alors adoptés par sept voix pour, deux voix contre et une abstention.

Pour la garderie, Michèle PEYRON fait également part des propositions de la commission éducation : 0,45 € par demi-heure dans le cadre d'un abonnement, 0,55 € par demi-heure dans les autres cas. Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

2/ Désignation d'un mandataire suppléant pour la régie d'avances et de recettes

Madame le Maire informe le conseil municipal que, suite au départ de la commune de madame Hélène FAUX, il convient de la remplacer en tant que mandataire suppléant et qu'elle va prendre un arrêté nommant à sa place madame Muriel ALBOT, ATSEM. Le conseil municipal n'a pas à se prononcer à ce sujet.

3/ Achat d'une parcelle boisée au lieu dit la Chaumeille

Madame le Maire rappelle que, en 2006, la commune avait demandé aux conjoints Peyron, propriétaires de la parcelle 400, de bien vouloir accepter un échange de cette parcelle avec une partie de la parcelle 404, pour permettre un accès plus commode à la station d'épuration, ce qui avait été accepté par les intéressés. Cette nouvelle parcelle, cadastrée sous le numéro 1900, se trouvant enclavée, l'acte notarié avait prévu une servitude de la commune sur la parcelle 1891 lui appartenant, avec création d'un accès par cette dernière parcelle.

Aujourd'hui, les conjoints Peyron souhaitent vendre à la commune la parcelle 1900 et la proposent au prix de 5 850 euros. Madame le Maire fait remarquer que ce prix est de 10 % inférieur à l'estimation réalisée par l'ONF et que, si la commune n'acquiert pas cette parcelle, elle devra créer l'accès prévu par l'acte notarié, ce qui n'a pas encore été fait. Elle propose donc d'acheter ce bien au prix proposé par les vendeurs, ce qui est approuvé à l'unanimité moins trois abstentions.

4 Plantations à réaliser et passage au régime forestier sur les parcelles 665 et 690

Sur demande de madame le Maire, Mickaël BLACHON indique que les parcelles 665 et 690 sont enherbées et bordées par des bois. Il lui apparaît pertinent de soumettre ces parcelles au régime forestier et d'y faire des plantations d'arbres en liaison avec l'ONF. Madame le Maire soumet au conseil cette proposition qui est alors approuvée à l'unanimité.

5/ Décision budgétaire modificative concernant le budget eau et assainissement

Sur demande de madame le Maire, Louis BESSON explique que la commune a réalisé plus de remboursements sur les années antérieures qu'initialement prévu. Ces remboursements sont liés à des corrections d'erreurs et donnent lieu à une nouvelle facturation sur l'exercice 2016. Il est donc proposé d'augmenter de 1 500 € le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) du chapitre 67 (charges exceptionnelles) et de diminuer d'autant le compte 615 (entretien et réparations), très largement pourvu au budget initial, du chapitre 011 (charges à caractère général). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6/ Assainissement non collectif : choix du prestataire, règlement du service public d'assainissement (SPANC) de la commune et fixation des tarifs

Madame le Maire indique que la communauté de communes a fait à nouveau le choix du bureau d'études Holocène environnement pour ce qui concerne le marché à bon de commandes en rapport avec l'assainissement non collectif. Elle invite le conseil à valider ce choix.

Elle propose également au conseil municipal d'annuler l'actuel règlement du SPANC de la commune et d'adopter celui présenté dont tous les membres du conseil ont eu préalablement communication.

Elle propose enfin d'adopter de nouveaux montants pour les redevances correspondantes (TVA en sus).

- Diagnostic de fonctionnement et d'entretien : 93,50 €.
- Contrôle en cas de vente : 115,50 €.
- Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé : 75,90 €.
- Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé : 137,50 €.
- Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées : 181,50 €.
- Pénalité pour absence au rendez-vous : 13,20 €.

Le conseil municipal approuve alors à l'unanimité l'ensemble des propositions ainsi faites.

7/ Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} septembre 2016

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif n'ayant été décidés récemment que pour la facture de l'année 2016, madame le Maire propose que les mêmes montants soient maintenus au-delà du 31 août 2016 jusqu'à ce que le conseil municipal en décide autrement, ce qui est accepté à l'unanimité.

8/ Convention concernant l'éveil musical en milieu scolaire pour 2016-2017

Madame le Maire rappelle que, pour cette année scolaire qui se termine, la commune a passé convention avec le Centre musical du Haut-Pilat pour une intervention dans le cadre scolaire d'une durée d'une heure hebdomadaire, cela à la satisfaction de tous. Elle remercie à ce propos l'association des parents d'élèves de l'école (APE) qui a bien voulu faire un don d'un montant équivalent.

Constatant que l'APE a donné son accord pour renouveler ce don l'an prochain, madame le Maire propose de passer à nouveau convention avec le Centre musical du Haut-Pilat pour l'année scolaire 2016-2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention proposée et autorise madame le Maire à la signer.

8/ Informations diverses

Michèle PEYRON indique qu'un spectacle de rue (sans interruption de la circulation) aura lieu dans la commune le 20 juillet prochain et rappelle le feu d'artifice prévu le 23 juillet.

Elle fait ensuite un compte rendu du conseil d'école, soulignant en particulier l'absence de changement en ce qui concerne les enseignants, la légère diminution de l'effectif des élèves (à ce jour, dix départs et sept arrivées), l'existence d'un projet d'école relatif à la lisibilité des apprentissages et prévu sur une durée de trois ans en collaboration avec l'école du Bessat et d'une demande de l'école en vue de permettre aux enfants d'apprendre la natation, cela dans le cadre scolaire.

Elle fait également un compte rendu des activités périscolaires ayant eu lieu durant l'année scolaire 2015-2016 et signale qu'une réunion a eu lieu avec les bénévoles de la bibliothèque suivie d'un repas en guise de remerciements. Parmi les projets pour 2016-2017, elle signale, en plus des activités qui seraient reprises, un projet en liaison avec le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) destiné aux élèves des classes élémentaires avec conclusion par une visite du centre de tri des déchets à recycler, un projet de yoga avec Cap'Oxygène et une activité pétanque qui serait conduite par Christian BUFFET.

Elle précise enfin que le bulletin municipal devrait être déposé dans les boîtes aux lettres en fin de semaine ou en début de semaine suivante.

Mickaël BLACHON signale de son côté que la station d'épuration fonctionne bien actuellement et que l'intervention de l'entreprise qui s'est déroulée récemment concernait des finitions qui n'avaient pas pu être réalisées plus tôt en raison du mauvais temps. Il en profite pour indiquer qu'une opération « portes ouvertes » y aura lieu le 1^{er} octobre de 14 heures à 16 heures : tous les habitants de la commune seront les bienvenus.

Il signale aussi que le marquage au sol a été refait et Louis BESSON précise, concernant la liaison avec l'aqueduc des Sources, que les études sont maintenant bien lancées.

Constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été examinés, madame le Maire lève la séance : il est 22h35.

Affiché le 7 juillet 2016

Le Maire

Évelyne Estellé